

# ANNEXE EPS

## Matériel obligatoire en E.P.S :

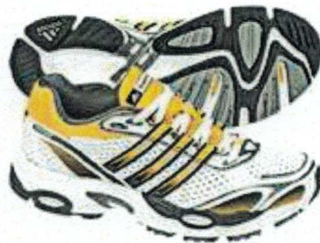
6<sup>ème</sup> :

- 1 bonnet de piscine
- 1 maillot de bain. (caleçon flottant interdit)
- 1 serviette de bain
- 1 savon
- Facultatif : des lunettes de piscine

6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>,

- 2 survêtements de sport
- Des chaussures de sport adaptées à une **pratique sportive** :

**Semelle claire ou blanche**  
Ou  
Inscription « **no marking** »  
pour la pratique en salle.



Nous insistons sur le fait qu'il est absolument indispensable que vos enfants soient correctement chaussés lors de leur pratique sportive.

Afin d'éviter les risques de blessures type entorse, ou les traumatismes du dos qui peuvent survenir à cause de l'utilisation d'une chaussure à semelle fine (voir ci-dessus), préférez des chaussures avec **maintien latéral** et **amorti** plutôt que des chaussures à la mode souvent beaucoup plus chères...

L'équipe EPS.